

L'association PCV et Valérie Fraux communiquent :

Conseil Municipal du 17 novembre 2023

Mémoire, raison et déni

Trois sujets ont dominé les « débats » du Conseil Municipal :

- Les restaurants de plage
- Le rapport d'orientation budgétaire
- Les relations avec la CARENE ou « **Saint-Nazaire Agglo** »

1- Hommage à Roland ALLAIRE

Roland ALLAIRE a toujours fait l'unanimité par ses qualités d'honnêteté, de sincérité, d'une certaine humilité, de calme et courtoisie, et d'un respect de l'interlocuteur... Nous saluons ce serviteur de l'intérêt général et de Pornichet.

On aimerait retrouver ces qualités chez la majorité municipale actuelle. Lors de cette réunion, encore une fois, ce ne fut pas le cas...

2- La SARL Plage Pornichet (Papy Mougeot)

Les établissements dits « démontables » de plage sont autorisés à exploitation 8 mois par an. Au-delà, une dérogation préfectorale annuelle est obligatoire. La réponse négative de la DDTM, la veille du conseil municipal, irrite le maire qui doit surseoir cette délibération; cependant, il projette, hélas, de la représenter après avoir rencontré le sous-préfet...

Après un épisode de tempêtes successives, nous notons une décision raisonnable de l'Etat face à une majorité aveugle devant l'évolution climatique. Si les concessions de plage de Pornichet n'ont pas eu les pieds dans l'eau cette-fois-ci, contrairement à certaines de la Baule, qui sait, ce sera peut-être la prochaine fois...

De la pluie, du vent conjugué à la marée : que dire de la tempête de sable qui a recouvert les végétaux du remblai, le fond du bassin et le remblai lui-même, à cause de merlons de sable trop hauts créés par les exploitants, à coup de tractopelles, pour protéger leur(s) établissement(s).

Plutôt que de chercher à augmenter l'amplitude d'exploitation, au contraire, réduisons sa durée pour éviter d'exposer les installations et de mettre en chantier permanent les plages. La ville est déjà, elle-même, un vaste chantier...

Les restaurants de la ville s'en porteraient mieux, car les restaurants de plage ne sont pas un service public : c'est une offre commerciale concurrentielle !

3- Le rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Rien de nouveau cette année, sauf peut-être un changement de vocabulaire pour verdir ou donner une touche écologique à une politique : énergies renouvelables, végétalisation et mobilité douce, îlots de fraîcheur... Les projets structurants mobilisent 8 Millions d'Euros quand on affecte seulement 4,3 Millions pour les projets du quotidien !

Ces choix de priorité sont à l'inverse des nôtres et **d'une majorité d'habitants** qui attendent beaucoup plus d'améliorations pour leur quotidien, quitte à étaler les grands travaux structurants dans le temps et mieux tenir compte des exigences de la transition énergétique.

Dans sa réponse à V. Fraux, le délégué aux finances, R. Raher, toujours aussi suffisant et méprisant, lui demande de quelle majorité nous parlons : élu avec à peine 25% des inscrits en 2020, il oublie que la commune possède aujourd'hui près de 12 000 habitants et avec ses estivants réguliers au moins le double. C'est cette majorité dont il faut prendre la mesure. Assurément, la riche expérience professionnelle de conseiller, enseignant, chercheur, éditeur, ne suffit pas par l'illusion des mots dans les officines politiques à rencontrer la population. A contrario, un métier de terrain, au contact de la population, permet de percevoir le ressenti des habitants par leurs confidences spontanées...

Mais surtout les réflexions d'hier doivent être revues dans la perspective de la transition climatique. Or, les ROB se suivent et se répètent, **la même musique est à craindre jusqu'à la fin de ce mandat**; le maire réplique : « au moins... ». Son ambition est clairement affichée !!!

4- La CARENE

Adieu CARENE, bonjour « Saint-Nazaire Agglo » !

Si remplacer CARENE par « Saint-Nazaire Agglo » permet de mieux situer notre intercommunalité géographiquement, les conseillers communautaires, pas plus que le maire, semblent ne pas vraiment connaître la motivation de ce changement ? Nous sommes en droit de nous interroger quant à la représentation de Pornichet au sein de cette instance...

Ce choix du nouveau logo traduit une image plus industrielle qui ne reflète pas vraiment celle balnéaire et touristique de Pornichet, ou celles plus champêtres des communes de la Brière... Le Conseil Municipal a pris acte de la communication du rapport d'activités de « SAINT - NAZAIRE AGGLOMÉRATION - LA CARENE », et même a voté qu'il avait pris acte ! Curieusement, il n'en a pas été de même des rapports des quatre Sociétés Publiques Locales, qui ont été « approuvés », sans préjudice des déficits cumulés de la STRAN (transport), la SNAT (tourisme), la SONADEV (études), mais pas de Pornichet La Destination, grâce à la généreuse subvention de la ville... **Un mode de gestion par sociétés délégataires qui rend illisible la gestion réelle des services publics de la CARENE comme de Pornichet.** Une remarque qui n'a pas plu à M. Pelleteur, membre éminent des organes de direction...

Les décisions suivantes continuent la politique de mutualisation des services avec ceux de Saint-Nazaire / CARENE, sans faire apparaître clairement les gains quantitatifs attendus.

En conclusion, on aura noté les critiques affutées de la minorité, et l'irritation croissante de la majorité.

* * *

PORNICHET c'est VOUS avec Valérie FRAUX

vfraux@pornichet-c-vous.fr

https://pornichet-c-vous.org/CR_CM.html

